



RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Rentrée scolaire

- Effectifs : Hébécreevon 93 enfants
La Chapelle Enjuger : 58 enfants

Mr le maire fait état d'une baisse de 15 élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

Les divers travaux réalisés cet été ont été présentés (Portail à l'école de la Chapelle Enjuger, mur de la cour d'Hébécreevon, marquages au sol...). Mr le Maire remercie les employés municipaux pour les travaux réalisés en interne.

Compte tenu de la classe à 3 niveaux (GS/CP/CE1) à la Chapelle Enjuger, un renfort de personnel communal est reconduit.

A noter la formation des agents sur le harcèlement en milieu scolaire.

Ligne électrique – Croix de Pirou

Le SDEM50 informe le conseil municipal du dépôt d'une ligne électrique à la croix de Pirou, celle-ci n'ayant plus d'utilité.

Chemins de randonnée / La Chapelle Enjuger

Durant l'été divers travaux d'assainissement ont été réalisés au niveau des chemins de la Mine et de la Losquette sur la Chapelle Enjuger.

Reprise de sépultures – Cimetière d'Hébécreevon

Suite aux procédures de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière d'Hébécreevon, 12 sépultures feront l'objet de travaux, libérant ainsi plusieurs emplacements.

Les entreprises ont été consultées pour effectuer ces travaux, dans le respect des personnes inhumées. Des plaques d'identification seront réalisées.

L'entreprise Desfriches est retenue par le conseil municipal pour un coût total de 5 825 € HT.

Les travaux doivent être réalisées début octobre.

Gym Hébécrevon – Projet « Sport santé » – Subvention

La section Gym d'Hébécrevon envisage de mettre en place des séances destinées aux personnes en perte d'autonomie, avec des activités physiques adaptées. Afin d'aider au lancement de cette activité nouvelle, le conseil municipal décide d'aider la section Gym par une subvention exceptionnelle de 400€.

Gestion du Personnel

La commune de Thèreal possède à ce jour 21 agents dont 8 agents à temps complet, 5 agents à temps non complet et 8 agents contractuels. Afin d'apporter de la souplesse de fonctionnement le conseil municipal accepte le principe d'horaires modulables, de télétravail et de temps choisi (4 jours, 4 jours1/2 ou 5 jours par semaine de 35 heures).

Le Maire de Thèreal,
Gilles QUINQUENEL